

L'ECHO EDITO



L'année 2014 va bientôt se terminer et elle a apporté beaucoup d'inquiétudes, de satisfactions pour chacun de nous sur notre territoire national, au niveau mondial de même que sur notre commune.

Notre société devient compliquée, difficile à vivre, à gérer, avec les contestations permanentes, un état d'esprit de contradiction pour certains qui ne cherchent pas à comprendre ou est l'intérêt général et le respect des valeurs.

Notre département vient d'être le théâtre d'événements regrettables et douloureux qui portent interrogation, où en sommes nous, où est l'Etat de Droit, où est la Démocratie et surtout comment l'interprète-t-on ?

Notre commune n'est pas épargnée par ces interprétations notamment sur les travaux d'assainissement collectif réalisés avec obligation, en toute légalité, accompagnés par les services de l'Etat et obtention d'un maximum de subventions. Il est certain que depuis plus de 20 ans les conditions ont évolué, la taxe d'assainissement n'existait pas, on ne se souciait pas du respect de l'environnement, les tarifs qui ont été mis en place, bien que toujours trop chers, sont largement dans la moyenne régionale et nationale.

Aujourd'hui les équipements fonctionnent, quelques aménagements sont à apporter afin d'éviter les problèmes liés aux orages, d'ici quelque temps nous organiserons une journée portes ouvertes au niveau de la station afin que chacun puisse se rendre compte du travail réalisé.

L'ensemble de l'équipe que vous avez mise en place à la commune s'efforce de prendre en compte l'intérêt général, dans un contexte difficile, diminution des dotations de 18%, obligation des rythmes scolaires à la charge des collectivités.

Nous approchons des fêtes de Noël et du jour de l'an, que chacun retrouve des moments de bonheur en famille ou auprès des siens et une vraie paix chez nous et dans le monde.

Claude AUSSILLOU
Maire de BOISSEZON



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

Désignation délégué et suppléants pour élections sénateurs.

Après un vote individualisé pour délégués et suppléants ont été élus à l'unanimité :

Délégué : Claude AUSSILLOU 11 voix

Suppléants : Jacqueline CABROL, Serge VIGOUROUX, Benoit MILHET Voté à l'unanimité

Tarif cantine 2014/2015

La société Occitanie Restauration nous a informé des nouveaux tarifs 2014/2015. Le conseil fixe le prix du repas à compter de septembre 2014 à 3,50€. Voté à l'unanimité

Titularisation Nicolas MARAVAL

Nicolas MARAVAL adjoint technique territorial 2eme classe depuis le 01/07/2013 vient d'effectuer la formation d'intégration du 4 au 11 juin. Proposition de titularisation au 1^{er} juillet 2014 est faite au conseil qui donne accord à l'unanimité.

Aménagement voie communale n°7

La voie communale reliant la RD93 au Hameau de Bayours nécessite divers aménagements.

Devis ont été demandés les travaux s'élèvent à 24 990€HT

Le Conseil Général dans le cadre FDT aide à la voirie d'intérêt local.

Plan de financement :

Travaux : 24 990€HT

Demande subvention Conseil Général : 11 245€HT

Participation Communale : 13 745€HT

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Tarif salles et règlements

Serge Vigouroux Maire Adjoint rapporteur de la commission des salles communales à exposé les différents tarifs ainsi que les règlements des diverses salles communales.

L'ensemble des associations communales ont accès gratuitement aux différentes salles communales.

▪ Salle polyvalente rue du fort.

Tarifs pour les résidants de la commune :

- La salle 100 €
- La salle + cuisine 150 €

Tarifs pour les extérieurs à la commune :

- La salle 150 €
- La salle + cuisine 250 €

▪ Gymnase municipal avenue Lasbordes :

Tarifs pour les résidants de la commune : 70 €

Tarifs pour les extérieurs à la commune : 100 €

▪ Salle des aînés rue Amédée Maraval:

Réservée aux associations.

▪ Salle des associations rue Sœur Philomène :

Réservée aux associations.

L'ensemble des locations ou de mise à disposition des salles sont soumises à une caution de 500 €

Plan communal de sauvegarde

La loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004 demande aux communes de se doter d'un plan communal de sauvegarde.

A cette fin le conseil municipal souhaite se mettre en conformité et va donc établir le plan communal de sauvegarde de la commune.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Séance du 21 juillet 2014

Remplacement agent poste communal

Afin de pourvoir au remplacement de Bernadette GAYRAL pendant ses vacances, comme l'année précédente il est proposé d'embaucher en qualité de stagiaire pour le fonctionnement du bureau de poste communal Valentine GRANDGIRARD du 5 au 23 août 2014.

Le conseil donne son accord à l'unanimité, 10 voix pour.

Embauche dans le cadre contrat aidé

Suite à la mise en place des rythmes scolaires Monsieur Le maire propose l'embauche en contrat à durée déterminée du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 de Mme GUIMARD Marie Line 26 heures semaines avec horaires annualisés.

Mme GUIMARD interviendra donc au niveau de l'école dans le cadre des travaux périscolaires. D'autre part elle assurera accompagnement et surveillance des enfants à l'arrivée et au départ des transports scolaires.

Diverses tâches de polyvalence seront assurées au sein de la collectivité, travaux culturels mise en valeur du patrimoine.

Le conseil donne son accord : 9 voix pour et 1 abstention.

Avenant transactionnel avec la sté Sévigné T.P.

Suite au marché signé avec l'entreprise SEVIGNE concernant les travaux de réalisation de la station d'épuration il s'est avéré que le chantier a pris du retard dans son exécution et que des pénalités pouvaient être appliquées.

Après accord des deux parties le conseil municipal autorise son Maire à signer un avenant transactionnel.

Le conseil donne son accord : 9 voix pour et 1 abstention.

Demande achat terrain communal

Mme ZERGUINI et Mr RICO souhaitent procéder à l'achat d'une parcelle communale à proximité de leur terrain d'habitation au lotissement La Coste.

L'intervention d'un géomètre déterminera par bornage la superficie du terrain vendu. Ce terrain en zone constructible sera vendu 4.60€ le m². Les frais de géomètre et de notaire resteront à charge des acheteurs.

Le conseil donne son accord à l'unanimité, 10 voix pour.

Rénovation monument aux morts

2014 année du centenaire de la Grande Guerre, Le Conseil Municipal souhaite rénover les lettres du monument aux morts de la commune.

Devis ont été demandés, l'entreprise G in C de Lacrouzette propose des travaux pour montant de 635€ (lettres avec feuilles d'or 22 carats).

Le conseil donne son accord à l'unanimité, 10 voix pour.

Matériel informatique école

Mme Marie Julie MAFFRE directrice de l'école de Boissezon souhaite procéder au remplacement du matériel informatique concernant son poste de direction.

2 devis sont fournis l'offre d'EQUASYS est retenu pour un montant de 1395.50€ TTC

Le conseil donne son accord à l'unanimité, 10 voix pour.

Contrats de travail personnel groupe scolaire

Monsieur Le Maire informe Le Conseil que les contrats de travail de deux personnels arrivent à échéance au 4 juillet 2014 et propose de renouveler ces deux contrats à compter du 1 septembre 2014 pour l'année scolaire 2014/2015.

Le conseil donne son accord à l'unanimité, 10 voix pour.

Séance du 1 octobre 2014

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Le Maire expose les dispositions des articles 1383 A et 1464 C du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises nouvelles qui bénéficient des exonérations prévues aux articles 44 sexies, 44 septies et 44 quindecies du même code, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur création.

Il précise que la décision du conseil peut viser les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies, les entreprises exonérées en application de l'article 44 septies, les entreprises exonérées en application de l'article 44 quindecies, ou seulement deux ou trois de ces catégories d'entreprises.

Afin de favoriser l'implantation création reprise d'entreprises

Vu l'article 1383 A du code général des impôts,

Vu l'article 1464 C du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté :

* les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies du code général des impôts pour une durée de 5 ans

* les entreprises exonérées en application de l'article 44 septies du code général des impôts pour une durée de 5 ans

* les entreprises exonérées en application de l'article 44 quindecies du code général des impôts pour une durée de 5 ans

Le Conseil donne son accord, 10 voix pour 1 abstention.

Renouvellement contrat CAE de Mme DUMUR Coralie

Le contrat de Coralie DUMUR arrive à expiration le 13 octobre 2014. Possibilité de renouvellement, aide de l'Etat 70%, 20 heures semaines annualisées.

Madame DUMUR assure différentes tâches, gîte communal, activités périscolaires (accueil et prise en charge transport scolaires, ménage, remplacement garderie et cantine). Ce contrat peut être renouvelé pour 1 an mais doit faire l'objet d'une formation de 70 heures. Nous proposons une formation interne de 60 heures et formation complémentaire de 15 heures entre janvier et avril 2015 auprès de l'université pour tous du Tarn, module « communiquer avec les enfants »
tarif : 96€

Le Conseil donne son accord à l'unanimité, 11 voix pour.

Avenant contrat CUI de Mr Xavier BRENAC

Monsieur Xavier BRENAC sous contrat CUI jusqu'au 31 mars 2015 durée hebdomadaire de travail 30 heures souhaite pour raison de santé modifier son contrat et passer à 20 heures.

Ce contrat est actuellement pris en charge à 90% par l'Etat sur 20 heures hebdomadaire. La modification d'horaires ne modifiera pas les conditions de prise en charge.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité, 11 voix pour.

Convention assistance technique station épuration (SATESE)

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques prévoit que l'assistance technique apportée par le département dans le domaine de l'assainissement collectif (SATESE) doit être soumise à la signature d'une convention entre la commune et le département.

L'assistance technique du département est apportée à titre gratuit, seuls les coûts d'analyses restent à charge de la commune. Actuellement tarif analyse 267,74€TTC.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité, 11 voix pour.

Indemnité de conseil : Comptable du Trésor

La loi 82/2013 du 3 mars 1982 précise les conditions d'attribution de l'indemnité.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal. Pour 2014 l'indemnité brute est de 424,02€.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité, 11 voix pour.

Rapport d'activité 2013 SIAEP Pas des Bêtes

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de 2013.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les articles 73 à 76 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 (loi relative au renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement) ont introduit des mesures de transparence dans la gestion des services publics. Ainsi, un rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le comité syndical du SIAEP Pas des Bêtes adopté le rapport annuel au titre de l'exercice 2013 le 16 septembre 2014 et ce conformément au code Général des Collectivités Territoriales. La Commune de Boissezon, Commune adhérente au SIAEP Pas des Bêtes, a été destinataire du rapport annuel. Il convient maintenant de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIAEP Pas des Bêtes au titre de l'exercice 2013.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité, 11 voix pour.

Vente immeuble Communal

Le Conseil Municipal souhaite vendre l'immeuble situé 3 rue Amédée Maraval à Boissezon. L'information sera affichée les offres d'achat doivent être déposées avant le 15 octobre 2014.

Monsieur Le Maire est mandaté pour signer les différents documents concernant cette vente.

Le Conseil donne son accord, 10 voix pour 1 abstention.

Achat sculpture Jaurès & Marianne

Le sculpteur Yannick ROBERT a réalisé une œuvre lors de l'anniversaire de la mort de Jean JAURES elle est actuellement sur la place du village, la Commune se propose de l'acquérir ainsi qu'une Marianne réalisé par le même artiste prix demandé 3200€.

Le Conseil donne son accord, 11 voix pour

Délégation permanente pour signature contrat de location immeubles et boutiques

Afin de faciliter les procédures administratives lors de la location de boutiques ou appartements le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer les contrats concernant ces locations.

Le Conseil donne son accord, 11 voix pour

Travaux de bâtiment Façades Bastide du Fort

La Bastide du Fort ancien couvent abritant le Militarial dont les façades présentent un aspect délabré sur le haut du village pourrait faire l'objet d'une rénovation de façades. Actuellement nous avons une estimation de travaux de 64 694€HT.

Monsieur Le Maire propose le financement suivant :

DETR (Etat) 40% : 25 877€

Conseil Régional 10.05% : 6 500€

Conseil Général 9.95% : 6 439€

Communauté Agglomération 20% : 12 939€

Commune 20% : 12 939€

Le Conseil donne son accord, 11 voix pour

Solidarité Hérault

Suite à la tragédie survenue le 18 septembre 2014 qui a endeuillé la commune de Lamalou-les-Bains, les dégâts matériels causés par cet évènement climatique exceptionnel sont tels que l'état de catastrophe naturelle a été décrété dans 73 communes, dont 35 communes héraultaises, parmi lesquelles vingt communes du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Afin d'apporter une aide financière à ces communes le conseil municipal propose de verser la somme de 300€.

Le Conseil donne son accord, 11 voix pour

ARTS PASSION



Juillet 2014

Reprise des expositions a la galerie

Les Cymaises de Salimonde

Deux peintres et un sculpteur

Avec Marie du Pilar et

Yannick Robert de Boissezon

Patricia Gulyas de Lautrec

Août

Deux photographes

Yves Molina et Frédéric Raliere de castres

Septembre

Deux peintres et une céramiste

Valerie Sénégas de Boissezon

Popy de Lacrouzette

Dominique Soler de Soreze

Octobre

Deux peintres et un sculpteur

DAN (Brigitte Martin) de Castres

Romain M de toulouse

Claude Kuster de Labruguiere

Novembre

Un peintre et un sculpteur

Roland Van De Viver de Naves

Yvon Jamard de Boissezon

Mois de Décembre expo collective a la galerie et a la salle
des associations pour les adhérents et les artistes qui le désirent

Vernissage le 5 Décembre a 18h30

2015

Reprise des expos à la galerie tous les mois a partir de Mars

Symposium de sculptures Monumentales en partenariat avec

Le Parc régional du haut Languedoc, les marbres de Frances

de St Pons et art monumental du 18 au 26 Avril 2015

3 matières seront travaillées sur place durant cette période

Le Marbre, le Bois, le fer

Nous sommes à la recherche de partenariat avec des entreprises
qui souhaiterait nous soutenir pour le symposium et en contre partie recevrait une sculpture.

Peindre le Mur a l'entrée du village

Ce projet touche a sa fin et devrait être terminé d'ici peu

5 Artistes ont participé à ce projet commun

Embauche d'un C A E 20 h par semaines
Pour le gardiennage de la galerie les après midi
Mises en place des expositions et accueil du public
Démarchages pour les sponsors ou partenaires
Montage des dossiers de subventions
Communication de l'association

Contact Mr Benoît Milhet 05 63 50 52 62

LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE



Cette année malgré le mauvais temps nous avons fêté dignement le 14 juillet, grâce à l'animation musicale de notre D.J qui a réussi à mettre bénévolement une superbe ambiance toute la soirée, et nous le remercions vivement ainsi que le comité d'animation qui nous a aidé spontanément pour la mise en place.

La gym et la Zumba, connaissent également un vif succès, et nous remercions Evelyne pour son implication. Pour halloween, nous n'avons pas pu organiser le gouter traditionnel, cependant nous remercions tous les parents qui ont accompagné les enfants, afin qu'ils puissent récolter leurs friandises.

La présidente Mme PAGEOT Danielle

AAPPMA DE BOISSEZON



L'après-midi pêche pour enfants prévue au mois de juillet s'est bien passée, une vingtaine d'enfants ont participé. Le bureau de la société de pêche vous adresse ses meilleurs vœux pour 2015 et vous donne rendez-vous le samedi 7 mars 2015 pour l'ouverture de la pêche à la truite.

Le président Gérard Galinier

CLUB GENERATION MOUVEMENT LES AINES DE BOISSEZON

Comme les années précédentes, toujours en collaboration avec les clubs voisins de Noailhac, Valdurenque et Lagarrigue, les activités proposées ont été variées et appréciées à savoir :

- Le 2 février notre loto qui a eu un gros succès
- Le 16 février l'assemblée générale du club
- Le 5 mars repas et animation à Valdurenque
- Le 3 avril repas amical chez nos amis de Noailhac
- Le 25 avril voyage au Pas de la Case
- Le 21 mai visite en Ariège des Forges de Pyrènes
- Le 19 juin St Guilhem le Désert
- En septembre 3 jours en Espagne
- Le 1^{er} octobre fête des clubs du secteur à Lagarrigue
- Le 14 octobre La couvertoirade en Aveyron
- Le 15 novembre « fête des châtaignes » à Valdurenque

Pour 2015 le programme est en cours de préparation.

Le président Mr. AZEMA Marcel

Association paroissiale

Journée festive de la communauté catholique de Labruguière et de la vallée de la Durenque

Le dimanche 22 juin, à Boissezon les membres de notre communauté étaient invités à se regrouper autour de leurs prêtres pour fêter la fête des paroisses

L'an dernier, c'était le domaine d'En Laure qui nous avait accueillis dans son cadre de verdure et cette année notre curé a souhaité délocaliser cette journée dans la vallée de la Durenque.

Le village de Boissezon ne manque pas de charme et nous a offert un cadre totalement différent. Paroisse située sur le chemin de St Jacques de Compostelle, il aurait été dommage de ne pas le souligner ...Aussi dès 9h30 un groupe de marcheurs de tous âges s'est élancé sur le sentier qui relie Noailhac à Boissezon.



A 11h ils ont rejoint le reste de la communauté à l'église pour une messe où 2 familles faisaient baptiser leur enfant. L'église St Jean Baptiste était pleine pour cette messe animée par les différentes chorales.

L'apéritif et le pique-nique partagé se sont déroulés dehors, pour la plupart des participants, malgré le temps orageux (une salle municipale située à proximité aurait permis un repli rapide éventuellement).

C'est à l'ombre, que l'après midi s'est poursuivie par des chants avec Caroline et Frédéric qui ont bien sûr fait participer tout le monde des plus petits aux plus grands.

Les chants de la chorale « *Echos sous la voûte* » ont résonné pour une fois sous la voûte de l'église de Boissezon. Par la suite, plusieurs personnes ont amusé le public avec des histoires ou la langue d'oc était bien présente. Comme prévu c'est un chant local à Marie qui a clôturé la journée devant la statue de la vierge située dans le village.

Cette journée s'est très bien passée dans une ambiance fraternelle. Merci à ceux qui ont pris part à sa préparation et à la municipalité qui a mis tout en œuvre autour de l'église.

L'équipe paroissiale



Bienvenue sur le secteur au Père Miche JEANNIN qui remplace le Père Jean Claude FERRE parmi nous depuis septembre 2010, Merci pour tout ce qu'il a fait pour nous.

Contacts :

Curé : Père Michel JEANNIN, 10 rue du Presbytère 81290 LABRUGUIERE

☎ 05 63 50 38 74 – micheljeannin05@gmail.com

Prêtres : Père André BARRAU Presbytère 81090 VALDURENQUE ☎ 05 63 50 51 68

Père Claude CUGNASSE 18, av. Henri Simon 81290 LABRUGUIERE

☎ 05 63 70 67 80 claude.cugnasse@orange.fr

Secrétariat paroissial 10, rue du presbytère 81290 LABRUGUIERE

☎ 05 63 50 20 71 – paroisselabruguiere@orange.fr

SPORTING CLUB BOISSEZONNAIS

Suite à un manque d'effectifs et pour des raisons familiales le club n'a pas pu reprendre pour cette saison 2014/2015. Si des enfants sont intéressés merci de me contacter au 05-63-50-03-85.

Le Président RIEUVERGNET Rémy

- ❖ Les 17 élèves ont fait leur **rentrée le mardi 2 septembre** pour l'année scolaire 2014/2015. Ils étaient tous très contents de se retrouver et de revoir Elodie et leur maîtresse Marie-Julie. Cette année c'est seulement 3 nouveaux élèves en Petite Section que nous avons accueillis. Tout le monde a rapidement trouvé ses marques, guidé en partie par les plus grands.
- ❖ Les **élections des représentants des parents d'élèves** ont eu lieu le vendredi 10 octobre. Deux listes de parents d'élèves étaient présentées. Il y avait 32 électeurs inscrits. Il y a eu 23 votants avec 16 suffrages exprimés pour la liste VAYSSE-MICHELETTO et 7 suffrages pour la liste VILLENEUVE et 0 bulletin nul. Mme VAYSSE-MICHELETTO Laëtitia a donc été élue titulaire et Mme BERNARD Magali suppléante.
- ❖ Depuis fin septembre, les enfants bénéficient de **séances de natation** à la piscine de l'Archipel à Castres, tous les jeudis.
- ❖ La première sortie avec le **Réseau Vent d'Autan** a eu lieu le vendredi 10 octobre. Les enfants se sont rendus à Brassac pour voir le spectacle « Les petits pains » dans la matinée. Ils ont ensuite été reçus par les enfants de Brassac dans leur école pour divers ateliers bricolage, lecture, jeux, ... l'après-midi.
- ❖ Le **RPI Boissezon-Cambounès** s'est inscrit à l'opération Ecole et Cinéma pour l'année scolaire 2014-2015. Les élèves iront donc une fois par trimestre au cinéma. Le premier film est prévu pour le vendredi 7 novembre. Les élèves vont voir PONYO SUR LA FALAISE de Hayao Miyazaki (Japon – 2008 – Couleur – VF – 1h36).
- ❖ Le **loto des écoles** a lieu le dimanche 30 novembre à la salle polyvalente de Cambounès. Cette manifestation permet aux écoles de récolter de l'argent pour financer les travaux des élèves, les voyages et sorties scolaires.
- ❖ Nous rappelons que nous collectons **les bouchons en plastique** pour l'association « Passerelle 81 ». Penser donc à récupérer vos bouchons et à les amener à l'école !

La Directrice Mlle MAFFRE Marie-Julie

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS



ANCIENS COMBATTANTS

L'association des Anciens Combattants BOISSEZON / SAINT SALVY de la BALME a participé aux différentes cérémonies commémoratives du 11 novembre 1918.

Tout d'abord le samedi 8 novembre à Saint Salvy de la Balme avec la Municipalité locale.

Le jour du 11 novembre 2 drapeaux se sont déplacés aux cérémonies de Noailhac.

C'est à Boissezon que se sont déroulées les cérémonies exceptionnelles commémorant le centenaire du début de la grande Guerre 1914/1918 et de l'armistice du 11 novembre 1918.

Très belle commémoration, forte participation de la population avec le conseil municipal et les enfants de l'école.

Le Colonel (ER) Christian Pourcel a assuré la maîtrise de la cérémonie, en présence du Rallye Castrais avec son responsable Guy Carcassès. Présence de la gendarmerie, d'un piquet d'honneur du 8° RPIMA et de 10 porte drapeaux.

Chaque enfant a déposé une rose, le conseil municipal et les anciens combattants une gerbe, lecture du message du secrétaire d'état à la défense, lecture du message de l'Union Fédérale des Anciens Combattants par une élève de l'école.

L'hymne national « La Marseillaise » a été interprété par 2 maîtres chanteurs et le refrain repris en chœur par l'ensemble des participants.

Remerciements par Mr le Maire et vin d'honneur offert par la municipalité.

Nécrologie : Fernand GAUTRAND Porte drapeau de notre association est décédé le 11 mai 2014. Toujours présent à nos manifestations. Condoléances à tous les siens.



ETAT CIVIL

Naissances : 2 novembre 2014 : Kelya Shelsy Maya NARVAEZ

Décès : 29 juillet 2014 : Didier Pierre STEFANI,

8 octobre 2014 : Danielle Marie Jacinthe GARITTE,

1 novembre 2014 : André Louis Honoré RIEUVERGNET

NOUVEAUX SERVICES

La mise en ligne du site internet de la Commune de Boissezon est prévue pour le mois de décembre 2014. Vous y trouverez un petit historique de la Commune, les divers commerces et services, les associations, les numéros utiles, les bulletins municipaux, etc...

Adresse internet : www.boissezon.fr

L'équipe de rédaction

INFORMATIONS DIVERSES

Tarn : Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts



Le brûlage à l'air libre des « **déchets verts** » (éléments issus de la tonte de pelouse, taille des haies et arbustes, résidus d'élagage, etc...) est **strictement interdit** sur l'ensemble du territoire départemental, communes urbaines et rurales comprises.

Ces déchets verts sont assimilés en application du code de l'environnement à des « **déchets ménagers** » ; or, le règlement sanitaire départemental porte interdiction stricte du **brûlage à l'air libre des ordures ménagères**.

Ces déchets doivent être **compostés** sur place, broyés ou emportés en déchetterie.

La **combustion de biomasse** (usage du bois comme combustible, feux agricoles et feux de jardin) est responsable de 50 à 70 % de la pollution carbonnée hivernale.

Pour exemple, brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul ou près de 60 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Enfin, les effets des feux de jardin peuvent être aggravés si les conditions météorologiques et/ou topographiques sont défavorables.

Source : communiqué de la Préfecture du Tarn.

Listes électorales

Pour les nouveaux résidents, l'inscription sur les listes électorales de la commune est possible jusqu'au 31 décembre 2014. Présentez vous au secrétariat de Mairie muni de votre carte d'identité ou passeport et un justificatif de domicile récent.

Pour les électeurs ayant changé d'adresse à l'intérieur de la commune merci de bien vouloir nous le signaler également afin d'éviter des retours de courrier.

Tarifs de Communes extraite du

RAPPORT ANNUEL 2013 – DELEGATAIRE SIAEP Pas des Bêtes (VEOLIA)

BOISSEZON	m ³	Prix au 01/01/2014	Montant au 01/01/2013	Montant au 01/01/2014	N/N-1
Production et distribution de l'eau			219,03	222,65	1,65%
Part délégataire			109,42	111,84	2,21%
Abonnement			38,62	39,48	2,23%
Consommation	120	0,6030	70,80	72,36	2,20%
Part syndicale			97,61	100,01	2,46%
Abonnement			22,01	22,01	0,00%
Consommation	120	0,6500	75,60	78,00	3,17%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0900	12,00	10,80	-10,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			60,00	132,00	120,00%
Part communale			60,00	132,00	120,00%
Consommation	120	1,1000	60,00	132,00	120,00%
Organismes publics et TVA			77,03	78,46	1,86%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3050	36,00	36,60	1,67%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2300	27,00	27,60	2,22%
TVA			14,03	14,26	1,64%
TOTAL € TTC			356,06	433,11	21,64%
LAGARRIGUE	m ³	Prix au 01/01/2014	Montant au 01/01/2013	Montant au 01/01/2014	N/N-1
Production et distribution de l'eau			219,03	222,65	1,65%
Part délégataire			109,42	111,84	2,21%
Abonnement			38,62	39,48	2,23%
Consommation	120	0,6030	70,80	72,36	2,20%
Part syndicale			97,61	100,01	2,46%
Abonnement			22,01	22,01	0,00%

Consommation	120	0,6500	75,60	78,00	3,17%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0900	12,00	10,80	-10,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			139,75	140,23	0,34%
Part autre(s) délégataire(s)			69,07	69,43	0,52%
Abonnement			24,67	25,03	1,46%
Consommation	120	0,3700	44,40	44,40	0,00%
Part communale			70,68	70,80	0,17%
Consommation	120	0,5900	70,68	70,80	0,17%
Organismes publics et TVA			88,70	95,24	7,37%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3050	36,00	36,60	1,67%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2300	27,00	27,60	2,22%
TVA			25,70	31,04	20,78%
TOTAL € TTC			447,48	458,12	2,38%

NOAILHAC	m³	Prix au 01/01/2014	Montant au 01/01/2013	Montant au 01/01/2014	N/N-1
Production et distribution de l'eau			219,03	222,65	1,65%
Part délégataire			109,42	111,84	2,21%
Abonnement			38,62	39,48	2,23%
Consommation	120	0,6030	70,80	72,36	2,20%
Part syndicale			97,61	100,01	2,46%
Abonnement			22,01	22,01	0,00%
Consommation	120	0,6500	75,60	78,00	3,17%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0900	12,00	10,80	-10,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			79,62	79,62	0,00%
Part communale			79,62	79,62	0,00%
Abonnement			7,62	7,62	0,00%
Consommation	120	0,6000	72,00	72,00	0,00%

Organismes publics et TVA			77,03	78,46	1,86%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3050	36,00	36,60	1,67%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2300	27,00	27,60	2,22%
TVA			14,03	14,26	1,64%
TOTAL € TTC			375,68	380,73	1,34%
PONT DE L'ARN	m³	Prix au 01/01/2014	Montant au 01/01/2013	Montant au 01/01/2014	N/N-1
Production et distribution de l'eau			219,03	222,65	1,65%
Part délégataire			109,42	111,84	2,21%
Abonnement			38,62	39,48	2,23%
Consommation	120	0,6030	70,80	72,36	2,20%
Part syndicale			97,61	100,01	2,46%
Abonnement			22,01	22,01	0,00%
Consommation	120	0,6500	75,60	78,00	3,17%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0900	12,00	10,80	-10,00%
Collecte et dépollution des eaux usées				110,90	
Part autre(s) délégataire(s)				110,90	
Abonnement				12,50	
Consommation	120	0,8200		98,40	
Organismes publics et TVA			50,03	92,31	84,51%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3050	36,00	36,60	1,67%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2300		27,60	
TVA			14,03	28,11	100,36%
TOTAL € TTC			269,06	425,86	58,28%

Soit : S.E.O.O. Eau + assainissement collectif

BOISSEZON : 3,61 € le m³ - LAGARRIGUE 3,82 € le m³ - NOAILHAC : 3,17 € le m³ - PONT DE L'ARN : 3,55 € le m³



*L'équipe municipale
Souhaite à tous les habitants de la Commune
de Boissezon
De passer de bonnes fêtes de fin d'année.*



MAIRIE de BOISSEZON Tarn
1, rue du Fort 81490 BOISSEZON

☎ 05 63 50 52 59

☎ 05 63 50 74 15

✉ commune.boissezon@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Edito	p1
Décisions municipales	p2
Espace des associations	p6
Informations diverses	p10
Comparaison tarifs eau assainissement	p11 à 13